

La Nièvre

Chiffres Clés

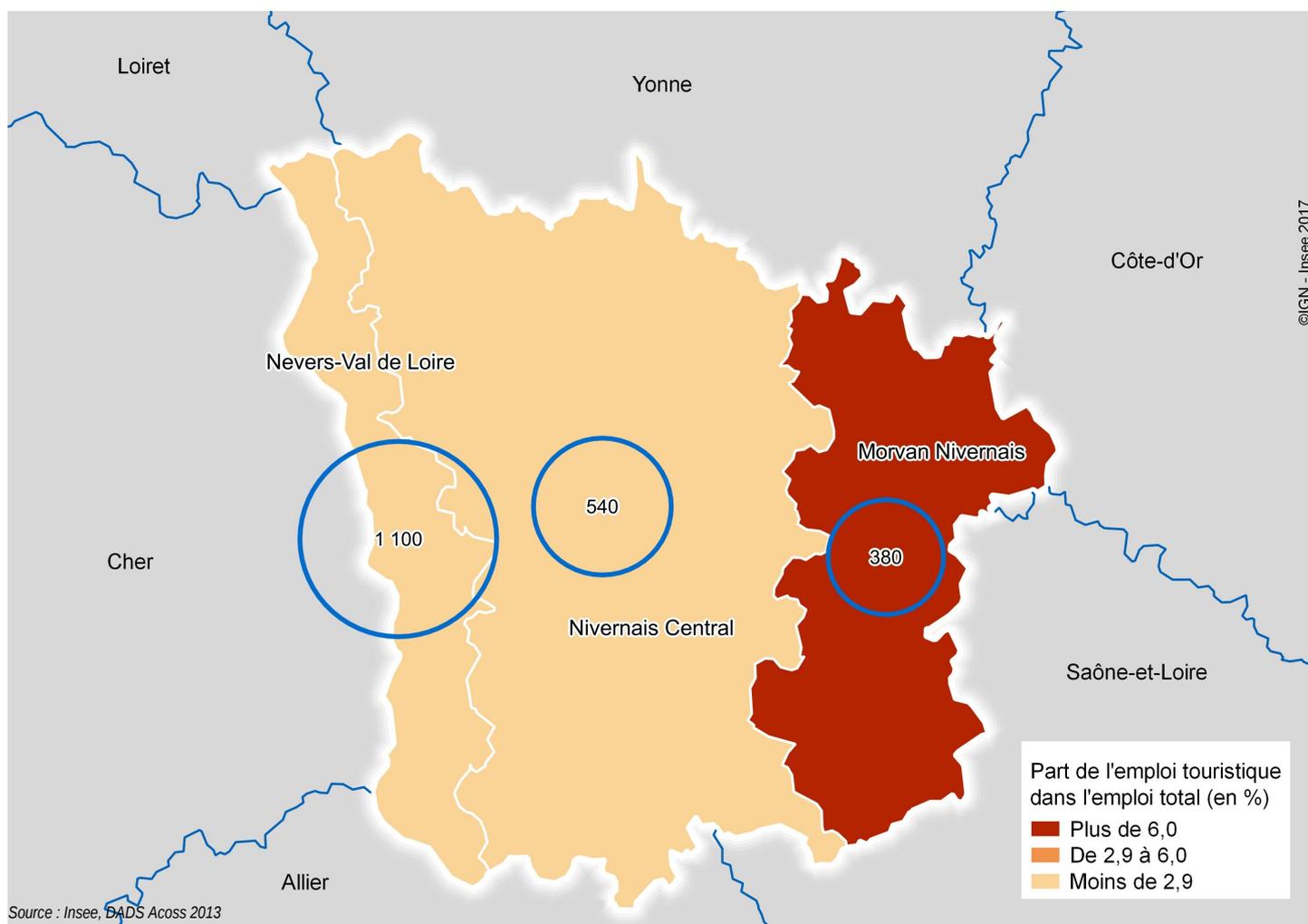
- 2 020 emplois liés à la présence de touristes
- 7 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 2,9 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 1 620
- Emploi maximum (août) : 2 660

La fréquentation touristique génère 2 020 emplois dans la Nièvre en moyenne annuelle en 2013. L'emploi lié à la

fréquentation touristique marque un pic de 2 660 emplois en août et un creux de 1 620 en janvier. Il représente en moyenne annuelle 2,9 % de l'emploi départemental, un poids équivalent à la moyenne régionale. Avec 1 100 emplois, le territoire de Nevers-Val de Loire représente plus de la moitié de l'emploi induit par la présence de touristes dans ce département. Selon les territoires, la structure de ces emplois diffère. Le poids de l'hébergement varie ainsi de 36 % à Nevers-

Val de Loire à 45 % dans le Morvan Nivernais, celui de la restauration est plus faible dans tous les territoires de la Nièvre par rapport à la moyenne régionale. À Nevers Val de Loire, un emploi lié à la fréquentation touristique sur cinq s'exerce dans le commerce. Dans le Nivernais Central et le Morvan Nivernais, plus du tiers des emplois sont répartis entre diverses activités telles que les sports et loisirs, le patrimoine, les services divers, etc.

1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques dans la Nièvre

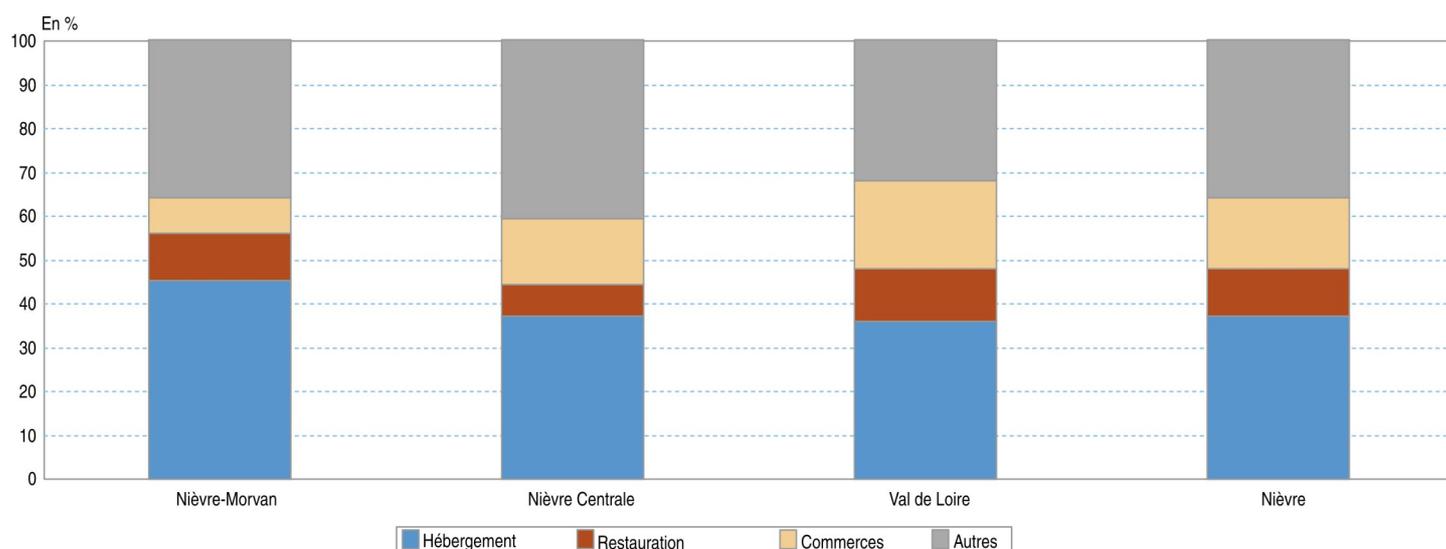


2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes dans la Nièvre

Zone touristique	Nivernais Central	Morvan Nivernais	Nevers-Val de Loire	Nièvre
Emploi touristique mensuel moyen	540	380	1 100	2 020
Part dans l'emploi total de la zone (%)	2,7	7,6	2,4	2,9
Poids de la zone dans l'emploi touristique départemental (%)	26,7	18,8	54,5	100
Emploi minimum	420	300	900	1 620
Emploi maximum	750	530	1 380	2 660

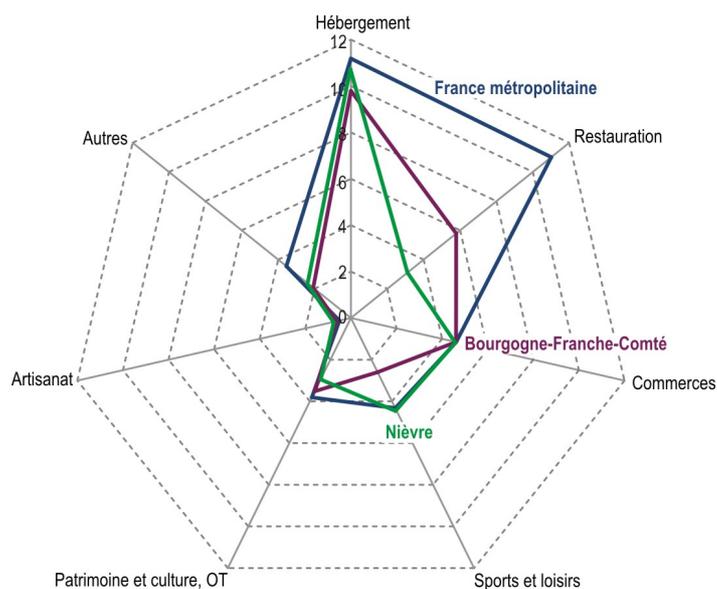
Source : Insee, DADS Acoss 2013

3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes dans la Nièvre



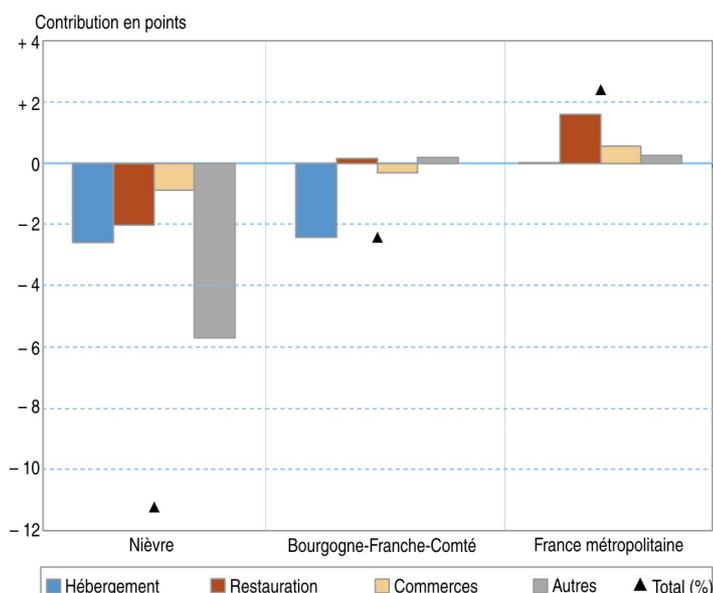
Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
Source : Insee, DADS Acooss 2013

4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois dans la Nièvre



Autres : autres activités de services
Source : Insee, DADS Acooss 2013

5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes dans la Nièvre



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.
Source : Insee, DADS Acooss, 2009-2013

Définitions, méthodes, sources

Emploi lié à la fréquentation touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

Estimation de l'emploi touristique : les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités française (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

Sources : L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.